COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-102 : AJOUTS DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR
Rapporteur: Danielle DEVIERS

Considérant la nécessité de modifier les tarifs de la bibliothèque intercommunale de Gourdon, pour y intégrer une caution concernant le prêt de nouveau matériel et un tarif en cas de renouvellement de la carte lecteur,

Considérant qu'une décision modificative doit être prise pour financer l'achat d'un ordinateur portable pour le service communication,

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
- Modification des tarifs de la bibliothèque intercommunale de Gourdon,
- Décision modificative n°1 Budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-103 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2013
Rapporteur: Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 29 mai 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le procès verbal de la séance du 29 mai 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

Arrivée de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ et de Madame Francine COUDERC

N°2013-104 : MODIFICATION DES STATUTS

Les élus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, ont décidé, dans le cadre de la révision statutaire de novembre 2011, de se doter de la compétence en matière d'Aménagement de centre bourgs, afin de soutenir les communes membres dans leurs opérations de requalification de cœur de village.

Depuis lors, la compétence s'exerçait dans le cadre du libellé suivant :

« *Délibération n°2011-15 du 23 mars 2011*

Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des centres bourgs et des espaces publics. Le schéma d'aménagement comportera une programmation pluriannuelle d'opérations et un cahier des charges qui fixera le niveau qualitatif d'intervention de la Communauté de Communes, et précisera sa mise en œuvre opérationnelle. Les Communes qui souhaiteront des aménagements supplémentaires verseront une participation financière à la Communauté de Communes dans le cadre d'un fonds de concours. »

Dès lors, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a missionné le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour élaborer le schéma d'aménagement des centres bourgs. Il ressort de ce travail que la compétence devrait s'exercer selon des modalités différentes, notamment pour optimiser les cofinancements des opérations d'investissements induites.

Proposition est faite de modifier les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane de la manière suivante :

« Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des centres bourgs et des espaces publics par la Communauté de Communes pour le soutien des Communes qui engagent des opérations d'aménagement et de requalification de bourg. Le schéma définit les critères et périmètres d'intervention pour le soutien communautaire aux projets communaux hors voirie, sur la base d'un fonds de concours pour le financement des aménagements qualitatifs, à hauteur de 30% du montant hors taxe de l'opération plafonné à 30 000 € par périmètre pour les communes rurales, et 60 000 € par périmètres, pour la ville centre (Gourdon) de la Communauté de Communes. »

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace, en date du 31 mai 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-105 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Proposition est faite de déterminer le calendrier des prochaines séances du conseil communautaire.

Les dates suivantes sont proposées : le mercredi 18 septembre 2013 à 17h30 à Saint-Chamarand,
le mercredi 23 octobre 2013 à 17h30 à Saint-Projet,
le mercredi 4 décembre 2013 à 17h30 à Le Vigan.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend acte du calendrier prévisionnel des conseils communautaires.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-106 : MAISON MEDIEVALE D'UZECH LES OULES - CONVENTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE PREVENTIF

Par une délibération du 16 décembre 2011, le Conseil Communautaire validait le lancement de l'opération de confortation et d'aménagement de la maison médiévale d'Uzech-les-Oules.

L'opération, estimée à 41 806,02 € HT, est menée en partenariat avec le service « sport, tourisme, patrimoine » du Conseil Général du Lot.

Il est nécessaire de mener un diagnostic archéologique préventif, afin de compléter les études de diagnostic et d'avant-projet menées par la maîtrise d'œuvre. Ce diagnostic peut être réalisé par les services du Conseil Général du Lot, selon les prescriptions de l'Etat.

Le Conseil Général du Lot a donc rédigé une convention de diagnostic archéologique préventif destinée à fixer les modalités d'intervention. Elle prévoit la mise à disposition du bien pendant la durée des opérations de diagnostic qui se dérouleraient à l'automne 2013.

La maison médiévale d'Uzech-les-Oules n'étant pas soumise à la redevance archéologique, le diagnostic prévu n'aura aucune incidence financière sur l'opération.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de diagnostic archéologique préventif pour la maison médiévale d'Uzech-les-Oules, avec le Conseil Général du Lot,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-107 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT, POUR L'ETE 2013

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mai 2013 (délibération n°2013-100), a approuvé la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire du RPI de Saint-Germain du Bel Air pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances d'été 2013, dont la gestion est confiée à la Maison des Jeunes et de la Culture. Cet ALSH se tiendra dans les locaux de l'école maternelle de Saint Germain du Bel-Air.

Il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Les pièces concernées par le prêt sont la salle de sieste, la salle de psychomotricité, les sanitaires, la salle de bibliothèque, la salle de garderie et le réfectoire de l'école maternelle.

Les locaux précités seront mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à l'usage de ces locaux par la MJC de Gourdon, et ce pendant les vacances scolaires de l'été 2013.

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales, en date du 12 juin 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-108 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ENTRE LA COMMUNE DE PAYRIGNAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

La Maison des Jeunes et de la Culture a sollicité le prêt du minibus «Jumpy» de la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin d'organiser un séjour d'été, sur la période du 22 au 29 juillet 2013.

Ce séjour est organisé aux mêmes dates que les chantiers jeunes mis en place par l'ALSH de la Bicoque, également utilisateur du minibus.

De même, l'ALSH de la Commune d'Anglars-Nozac a sollicité le prêt du minibus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin d'organiser un séjour d'été, sur la période du 12 au 14 août 2013, aux mêmes dates que des sorties organisées par la « Bicoque ».

Afin de permettre à ces activités d'être maintenues, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de véhicule avec la Commune de Payrignac qui possède un minibus Renault 9 places, et se propose de le prêter gracieusement, pour les périodes concernées.

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales, en date du 12 juin 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition gracieuse de véhicule, pour les périodes du 22 au 29 juillet et du 12 au 14 août 2013 entre la Commune de Payrignac et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-109 : CONVENTION « LOISIRS » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

La Caisse d'Allocations Familiales du Lot (CAF) mène une politique d'action sociale et familiale qui a notamment pour but de favoriser l'accès aux structures d'accueil des enfants et adolescents.

Précédemment, la CAF octroyait aux familles bénéficiaires, des « Titres évasion », qu'elles pouvaient utiliser dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en paiement des activités proposées. La Communauté de Communes participait à ce programme, dans le cadre de son ALSH la « Bicoque » et demandait, annuellement, la compensation des titres, à hauteur de 95%, à la CAF.

Désormais, la CAF octroie un financement direct à la « Bicoque », pour un montant de 500,00€, dans le cadre d'une convention «Loisirs». La structure s'engage à procéder à des réductions tarifaires en direction des familles dont les ressources sont inférieures à un plafond, et qui auront été, en amont, identifiées par la CAF, et ce, dans les limites de l'enveloppe globale. (Voir convention jointe).

Cette convention est mise en place pour une période allant du 01/04/2013 au 31/12/2013 et ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention «Loisirs» entre la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2013-110 : MISE EN PLACE D'UNE BOURSE DE LOISIRS DANS LE CADRE DES CHANTIERS JEUNES DE LA « BICOQUE »

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, par le biais de son ALSH la « Bicoque » organise pendant l'été des chantiers avec la participation de jeunes du territoire.
Ces chantiers ont pour but de proposer aux jeunes d'effectuer des travaux d'amélioration et de rénovation du patrimoine local.

Les années précédentes, pour encourager cette démarche citoyenne, les jeunes participants aux chantiers, s'étaient vus allouer une somme de 60,00€ à valoir en réduction sur les séjours et sorties organisés par la « Bicoque ».

Afin de répondre plus précisément aux besoins et attentes de ces jeunes, il est proposé, dorénavant, de leur octroyer soit une bourse de loisirs de 60,00€, sous la forme de 2 bons d'achat d'une valeur unitaire de 30,00€, à utiliser dans les commerces du territoire qui accepteront de participer à cette opération, soit comme précédemment et selon leur choix, une somme de 60,00€ à valoir en réduction sur les séjours et sorties organisés par la « Bicoque ».

Les commerçants solliciteront le règlement auprès de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, sur présentation d'une facture et du ou des bons utilisés dans la limite de 60,00€ par bénéficiaire.

Vu l'avis favorable de la Commission « Actions Sociales » en date du 28 février 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- valide la mise en place d'une bourse de loisirs à hauteur de 60,00€ en faveur des jeunes participants aux chantiers jeunes organisés par l'ALSH la « Bicoque », dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-111 : CONVENTION DE SERVICE PARTAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC POUR LA GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154, du 26 décembre 2012, portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane, au 31 décembre 2012,
Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155, du 26 décembre 2012, portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel, à compter du 31 décembre 2012,

Considérant que les Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan exercent une compétence en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, dans le cadre d'une gestion en régie,
Considérant qu'elles interviennent désormais sur un champ de compétence communautaire,
Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 (article 65),

Vu la délibération du 30 janvier 2013, relative à la gestion des ALSH du Vigan et d'Anglars- Nozac,
Suite aux réflexions conduites par le groupe de travail sur l'harmonisation des ALSH du territoire communautaire, il est proposé d'envisager une délégation à la Maison des Jeunes et de la Culture, pour la gestion de l'ALSH extra scolaire de la Commune d'Anglars-Nozac et ce à compter du 1er janvier 2014.
Afin d'assurer la continuité du service pendant la période transitoire, il est proposé que la gestion de l'ALSH d'Anglars-Nozac soit réalisée par la Commune, dans le cadre d'une convention de service partagé. Cette convention fixe notamment les modalités applicables aux personnels concernés et la prise en charge par la Communauté de Communes du coût de fonctionnement du service selon les conditions décrites dans les articles 2 et 3 (voir convention jointe en annexe).
La présente convention se substituera à la convention de service partagé signée avec la Commune d'Anglars-Nozac en date du 15 février 2013, à compter de sa signature, et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales, en date du 12 juin 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention de service partagé, avec la Commune d'Anglars-Nozac pour la gestion des ALSH, dans les conditions ci-avant exposées et ce dès signature et jusqu'au 31 décembre 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-112 : CONVENTION DE SERVICE PARTAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE LE VIGAN POUR LA GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154, du 26 décembre 2012, portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane, au 31 décembre 2012,
Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155, du 26 décembre 2012, portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel, à compter du 31 décembre 2012,

Considérant que les Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan exercent une compétence en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, dans le cadre d'une gestion en régie,
Considérant qu'elles interviennent désormais sur un champ de compétence communautaire,
Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 (article 65),

Vu la délibération du 30 janvier 2013, relative à la gestion des ALSH du Vigan et d'Anglars- Nozac,
Suite aux réflexions conduites par le groupe de travail sur l'harmonisation des ALSH du territoire communautaire, il est proposé d'envisager une gestion mutualisée de l'ALSH de Le Vigan avec la Commune, dans le cadre d'une convention de service partagé.

Cette convention fixe notamment les modalités applicables aux personnels concernés et la prise en charge par la Communauté de Communes du coût de fonctionnement du service selon les conditions décrites dans les articles 2 et 3 (voir convention en annexe).
La présente convention se substituera à la convention de service partagé signée avec la Commune de Le Vigan en date du 15 février 2013, à compter de sa signature.

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales, en date du 12 juin 2013,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention de service partagé, avec la Commune de Le Vigan pour la gestion des ALSH, dans les conditions ci-avant exposées et ce dès signature et pour une durée indéterminée,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-113 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SUPPORTS ET RESSOURCES NUMERIQUES ENTRE LE CONSEIL GENERAL DU LOT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Dans le cadre du contrat Territoire-Lecture du 11 octobre 2012, le Conseil Général du Lot et l'Etat souhaitent mettre en œuvre, à titre expérimental, un projet de développement d'une œuvre de services numériques dans les bibliothèques du Lot.

Les trois axes prioritaires de ce projet sont :

- renforcer la structuration de l'offre numérique de la Bibliothèque Départementale de Prêt,
- favoriser l'accès à la culture via des services numériques,
- accompagner les bibliothèques dans leur mise en place de nouveaux services numériques.

Un appel d'offres a été lancé, et la bibliothèque intercommunale de Gourdon a été retenue pour participer à cette expérimentation. A ce titre, la BDP met gracieusement, à disposition de la bibliothèque, et à l'attention de ses usagers :

- des supports nomades (5 liseuses contenant 122 titres gratuits et 70 payants),
- 2 tablettes multimédia et leurs matériels afférents,
- des ressources numériques (accès à la plateforme CVS « médiathèque numérique »).

La formation à l'utilisation de ces supports et ressources sera assurée gratuitement par la BDP auprès du ou des référents désignés par la collectivité au sein de la bibliothèque.
Cette convention prendra effet à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2013. Elle pourra faire l'objet d'un avenant au vu des conclusions de l'évaluation de l'expérimentation et sous réserve des crédits disponibles (voir convention jointe).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de supports et ressources numériques entre le Conseil Général du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-114 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Par une délibération du 10 avril 2013, le Conseil Communautaire validait l'avant-projet définitif de l'office de tourisme intercommunal de Gourdon.

L'opération, estimée à 440 000,00 € HT, bénéficie d'une subvention de l'Etat de 65 884,00 €, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une demande de subvention a été adressée au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, pour un montant de 78 177,00 €, et au Conseil Général du Lot, pour un montant de 78 177,00 €.

Il est également prévu de demander une subvention, auprès de l'Europe, dans le cadre du programme LEADER, pour un montant de 60 000,00 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- valide l'envoi d'un dossier de demande de subvention, auprès de l'Europe, dans le cadre du programme LEADER,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013
Etaient présents :
Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-115 : ADHESION 2013 A LA FONDATION DU PATRIMOINE EN MIDI-PYRENEES

Lors d'une réunion en date du 23 mai 2013, organisée par le Pays Bourian, la fondation du patrimoine en Midi Pyrénées a présenté ses différents programmes d'actions dans le domaine de la restauration du petit patrimoine bâti.

Cette fondation a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel… tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

La Fondation du Patrimoine peut donc aider les collectivités à cofinancer leur programme de restauration soit :

- par la mobilisation du mécénat d'entreprise, grâce à des accords pluriannuels intervenus avec de grandes entreprises,
- par l'intermédiaire de clubs de mécènes, qui apportent également leur contribution à la mise en œuvre de projets,
- par l'organisation de souscriptions publiques qui permettent de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage,
- par l'attribution de subventions prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire autour de leur projet.

Afin d'optimiser les cofinancements des opérations de restauration du petit patrimoine bâti de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il est proposé d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 500,00 € par an.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, par 45 votes pour et 1 abstention (Monsieur Gérard Farges) :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à la Fondation du Patrimoine en Midi Pyrénées pour l'année 2013,
- approuve le versement d'une cotisation de 500,00 € pour l'année 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-116 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Pour mémoire, lors de sa délibération n°2011-125 en date du 26 octobre 2011, le Conseil Communautaire a validé les tarifs de la bibliothèque intercommunale de Gourdon comme suit :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	6,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnement CD/K7 :	gratuité
Abonnement familial vacancier :	5,00 €
Abonnement DVD :	3,00 €

Il convient d'ajouter les tarifs suivants :

Le Conseil Général du Lot, par le biais de la Bibliothèque Départementale de Prêt, et dans le cadre d'une convention, met à disposition des usagers de la bibliothèque, des liseuses et leurs matériels afférents. Ces supports et leurs matériels sont destinés au prêt.

Au vu de la valeur de ces matériels, il convient de mettre en place une caution de 160,00 € (liseuse 132,00 € et housse et lampe intégrée 28,00 €), lors du prêt des supports. Cette caution ne sera encaissée qu'en cas de perte ou détérioration.

Au vu du nombre important d'abonnés perdant ou détériorant la carte lecteur qui leur est attribuée lors de leur inscription et du coût induit pour la collectivité, il convient de mettre en place un tarif de 5,00 €, dont ils devront s'acquitter, en cas de renouvellement.

Les autres tarifs restent inchangés.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 1er juillet 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une caution de 160,00 € pour le prêt d'une liseuse, housse et lampe intégrée, dans les conditions ci avant énoncées,
- valide la création d'un tarif de 5,00 € en cas de renouvellement de la carte lecteur, suite à une perte ou une détérioration,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Fajoles, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 juin 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Claude VIGIE à Robert LACOMBE
Montamel: Roger GOETT – Patrick MOUDEN
Payrignac: Patrick CAPY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUROUX – André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT
Ussel: Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Huguette FARGANEL – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Jean-Michel FAVORY

A été élu secrétaire de séance : Laurent ROUGIERE

N°2013-117 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le service communication de la Communauté de Communes, partagé avec le Syndicat Mixte du Pays Bourian, fonctionne désormais en deux lieux, à Gourdon et au Vigan,

Considérant qu'en conséquence, il convient de remplacer le poste informatique fixe dont dispose le service communication par un ordinateur portable,

Considérant que les crédits afférents à cette acquisition ne sont pas prévus à l'opération n°27 « matériel informatique et bureau »,

Considérant, par ailleurs, les crédits prévus à l'opération n°42, pour le renouvellement d'un ordinateur fixe au sein du service cyberbase,

Considérant l'opportunité d'affecter l'ordinateur fixe du service communication au service cyberbase, ce qui rend les crédits prévus à l'opération n°42 disponibles pour être virés à l'opération n°27, afin de permettre l'acquisition de l'ordinateur portable du service communication,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 1 250,00 €, depuis l'opération n°42 « cyberbase », vers l'opération n°27 « matériel informatique et bureau », en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2183-42 Matériel de bureau et informatique	1 250,00 €			
21-2183-27 Matériel de bureau et informatique		1 250,00 €		
Total	**1 250,00 €**	**1 250,00 €**		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS